

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité de la S.V.V. CANTAL ENCHERES et s'il y a lieu de l'expert, sous réserve des éventuelles modifications aux descriptions du catalogue qui seront annoncées verbalement pendant la vente et portées au procès-verbal de la vente. Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, il ne sera admise aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée, les biens étant vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente avec leurs imperfections et leurs défauts. Il est de la responsabilité des futurs enchérisseurs d'examiner chaque bien avant la vente. L'absence d'indication d'une restauration, d'un accident ou d'un incident dans le catalogue ou verbalement n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. De même, la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tout autre défaut. Les dimensions et les estimations sont communiquées à titre indicatif. L'état des cadres n'est pas garanti, les restaurations d'usage et rentoilages sont considérées comme des mesures conservatoires n'entraînant pas de dépréciation.
2. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. Il aura pour obligation de remettre ses noms et adresse. En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.
3. En vue d'une bonne organisation de la vente, les acheteurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès de la S.V.V. CANTAL ENCHERES avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. Elle se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité et de ses références bancaires. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte, sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par la S.V.V. CANTAL ENCHERES. Celle-ci se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou séparer des lots. En cas de contestation, elle se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.
4. La vente sera faite au comptant et sera conduite en euros. Frais de vente : les acheteurs paieront en sus des enchères, par lot, les frais et taxes suivants : 20.04 % (honoraires HT 16.70% + TVA 20% sur honoraires)
5. La S.V.V. CANTAL ENCHERES et l'Expert peuvent exécuter tout ordre d'achat sans frais supplémentaires. Si un acquéreur souhaite enchérir par téléphone ou par ordre d'achat, il convient d'en faire la demande par écrit accompagnée d'un relevé d'identité bancaire ou d'une lettre accréditive de la banque, au plus tard 24 heures avant la vente. Le commissaire-priseur se réserve le droit de refuser une telle demande si l'enchérisseur ne présente pas suffisamment de garanties. La S.V.V. ne peut être tenue pour responsable en cas de manquement ou de problème de liaison téléphonique. Dans le cas d'ordres d'achat d'un même montant pour un même lot, l'ordre déposé le premier sera préféré. Si une dernière enchère en salle se trouve à égalité avec un ordre écrit, le lot sera adjugé à la personne présente en salle.

6. Prémption de l'Etat français : l'Etat français dispose d'un droit de prémption conformément aux textes en vigueur. L'exercice de ce droit intervient immédiatement après l'adjudication, le représentant de l'Etat manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la prémption dans les 15 jours. La S.V.V. CANTAL ENCHERES n'assumera aucune responsabilité du fait de la prémption de l'Etat français.
7. Les règlements en espèces sont acceptés jusqu'à 1 000 euros pour les ressortissants français et professionnels étrangers et jusqu'à 15 000 euros pour les ressortissants étrangers particuliers sur présentation de pièces d'identité. En cas de paiement par chèque ou de paiement décalé ou fractionné par l'adjudicataire, le transfert de propriété de l'objet n'aura lieu qu'après paiement complet et certain. Il sera demandé deux pièces d'identité à l'acquéreur. Le retrait des objets pourra être différé jusqu'à parfait encaissement. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement intégral, bancaire par virement ou SWIFT ou en espèces. A défaut de paiement, l'objet pourra être remis en adjudication sur folle enchère immédiatement ou à la première opportunité.
8. Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais afin d'éviter les frais de manutention et de gardiennage, qui sont à leur charge. Le magasinage n'engage pas la responsabilité de la S.V.V. CANTAL ENCHERES à quelque titre que ce soit. Dès l'adjudication prononcée, les achats sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. Les dégâts par enlèvement, appropriation ou enlèvement, découlant ou transportant seront supportés par les adjudicataires. Tous les meubles, objets et tableaux achetés doivent être enlevés dans le mois qui suit la vente. A défaut, des frais de gardiennage de 50 euros par mois seront appliqués à compter de la date de vente.
9. Les ordres d'achats postérieurs à 11h le jour de la vente ne seront pas pris en compte.
10. Enchères en direct via le service Live du site interencheres.com
Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés).
Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à SVV CANTAL ENCHERES tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire.
La SVV CANTAL ENCHERES se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.
Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.
Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez SVV CANTAL ENCHERES si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.
Ces frais sont majorés :
 - Pour les lots volontaires, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).
 - Pour les véhicules volontaires, majoration de 20 EUR HT par véhicule (soit +24 EUR TTC par véhicule).
 - Pour les ventes judiciaires, pas de majoration des frais habituels.

- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels. La SVV CANTAL ENCHERES ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure.

En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Ordres d'achat secrets via interencheres.com

La SVV CANTAL ENCHERES n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com.

Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours.

Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€.

Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez SVV CANTAL ENCHERES si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- Pour les lots volontaires, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).

- Pour les véhicules volontaires, majoration de 20 EUR hors taxes par véhicule (soit +24 EUR TTC par véhicule)

- Pour les ventes judiciaires, pas de majoration des frais habituels.

- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

SVV CANTAL ENCHERES ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit. En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

11. La salle des ventes ne gère plus l'expédition et l'emballage des lots vendus **sauf pour les lots d'une valeur inférieure à 500 euros, non fragile et de petites tailles.**

Nous proposons des envois **par MONDIAL RELAY**. Pour cela, merci de nous envoyer votre étiquette MONDIAL RELAY par mail après validation et accord de l'hôtel des ventes. Des frais de **6 euros** seront facturés pour l'emballage des lots des clients dont la facture est inférieure à 50 € et des frais de **12 euros** seront facturés pour des factures supérieures à 50 euros.

Pour tous les autres lots, nous vous proposons : (emballage + expédition)

MAIL BOX etc.
27 rue Raynaud
63000 CLERMONT FERRAND ;
Tel : + 33 (0)4.73.93.76.52 - Fax +33 (0)9. 57. 17. 52. 71
Email mbe004sdv@mbefrance.fr

Cette société travail avec Chronopost, Fedex, la Poste, UPS.

Le poids du colis ne doit pas dépasser 30 kg

Les lots sont assurés jusqu'à hauteur de 5000 euros.

Les produits contenant de l'alcool (parfum, eau de Cologne) ne peuvent être expédiés.

- **Pour les lots encombrants et fragiles**, vous pouvez prendre contact avec :

Transport CARDINAL
(Paris)
Tel : + 33(0)6 11 86 18 51

Transport BERNARD
(Côte basque – Côte d'Azur – Paris – Toulouse)
Tel : + 33(0)6.88.20.91.49 - Tel : + 33(0)6.50.82.45.15
Email : michel.bernard34@wanadoo.fr

Transport Mr RENINGER
(Toute la France)
Tel : 06.99.66.27.30.

Ces envois / transport sont effectués sous votre entière responsabilité et sont à votre charge.

12. **Paiement** : en espèces, Carte bancaire et virement bancaire.

Références bancaires. SARL CANTAL ENCHERES / CREDIT AGRICOLE

IBAN : FR76 1680 6048 2157 1223 6900 035

BIC : AGRIFRPP868

13. L'exportation de tout bien hors de France peut être soumise à l'obtention d'autorisation d'exporter que ce soit dans un état membre ou hors de l'union européenne.

Il est de la responsabilité de l'acheteur d'obtenir l'autorisation d'exportation.

Le fait qu'une autorisation d'exportation requise soit refusée ou tardive, ne pourra justifier l'annulation de la vente, ni aucun retard de paiement du montant total dû.

Le décret n°2004-709 du 16 juillet 2004 modifiant le décret 93-124 du 29 janvier 1993 précise que tout objet ancien (ayant plus de 50 ans d'âge), peintures et tableaux d'une valeur supérieure à 150 000 €, objets d'art et mobilier d'une valeur supérieure à 50 000, doit avoir un certificat de la Direction des Musées de France autorisant l'exportation.